



Photo Nathalie Vehier

L'écho des Gorges

Bulletin d'informations municipales

Mars
Avril
2021
N°62

SOMMAIRE

Page 2	Comptes rendus Conseils municipaux
Page 3	PCAET
Page 4	Dossier: budget
Page 7	Eboulement, Parc du vercors
Page 8	SMVIC, AAPPMA
Page 9	Bibliothèque
Page 10	Foyer Rural, Personnel municipal, Commemoration, Info paturage
Page 11	Recrutement, Frelon asiatique
Page 12	Projet Novélia
Page 13	Mission locale
Page 14	Collecte participative Le coin des professionnels
Page 16	Etat civil, Jeu Informations pratiques

EDITORIAL

Le début de l'année est la période de construction des budgets des collectivités. C'est un temps fort de la vie politique, car ces budgets sont l'occasion de programmer les investissements marquants de l'année. C'est aussi le premier budget réalisé par cette nouvelle équipe municipale. Ce travail budgétaire est aussi l'occasion de réinterroger son fonctionnement et d'analyser les postes ou des réorganisations, de nouvelles consultations peuvent permettre des économies. Vu la raréfaction des ressources, les communes doivent être très vigilantes sur leurs dépenses au quotidien et se questionner sur la réelle nécessité des investissements et leur pérennité dans le temps, et donc faire des choix sans remettre en cause la ligne directrice du programme présenté avant les élections.

La commune de Cognin les Gorges a depuis de très nombreuses années un budget de fonctionnement très maîtrisé. Les taux d'impôts n'ont pas été modifiés depuis plus de quinze ans, les ressources évoluent peu. Les élus municipaux ont donc toujours fait le nécessaire pour contenir les dépenses et faire en sorte de maintenir un excédent de fonctionnement pour financer des travaux d'investissement qui participent à l'amélioration du cadre de vie.

Le budget 2021 est entièrement dans cette lignée. Cette année sera celle du début des travaux d'aménagement et de sécurisation de la traversée du village. L'enfouissement des réseaux secs a commencé en ce début du mois de mars. Ces années de travaux importants sont toujours délicates sur le plan de la gestion financière. Le premier point est que nous n'avons pas encore toutes les notifications de subventions des différents financeurs potentiels : nous avons des intentions, nous n'avons pas les engagements écrits. Le deuxième point est que nous avons des dépenses

qui ne sont que des prévisions : nous lançons la consultation des entreprises à la fin du mois et nous aurons alors le coût réel des travaux. Le budget d'investissement est donc un cadre dans lequel on va travailler, nous devons alors réajuster nos projets de travaux en fonction des différents éléments énoncés ci-dessus (montant des subventions, coût des travaux).

Un des points qui avance et qui va nous aider à réaliser ces travaux est l'avancement du projet du Pré Champon. Le délai de recours pour le permis de construire est arrivé à échéance, le promoteur lance sa campagne de commercialisation. Nous l'avons autorisé à vous informer sur son offre par le biais de notre journal communal. Tout est donc réuni pour conclure la vente au cours de cette année 2021, et utiliser cette ressource pour financer ces travaux sans recourir à l'emprunt. C'est un beau retour sur un projet qui a débuté pour les premiers contacts en 2012 . Pour la commune, ce sera une opération blanche : le coût de revente couvrira le coût d'achat, les différentes études et le portage de ce projet. Les élus d'alors avaient su investir pour l'avenir, un bel exemple. Merci à eux.

Nous reviendrons vers vous régulièrement pour vous tenir informés des travaux que nous allons être en mesure de réaliser, en fonction des financements qui seront alors fermement acquis.

La vie publique, comme la vie en général, est toujours complexe. Il faut toujours anticiper, prévoir au maximum, dans un contexte toujours mouvant : une seule solution alors, s'adapter...

Patrice Ferrouillat, Maire

Points évoqués lors du Conseil Municipal du 22 décembre 2020

I/ Démission d'un conseiller :

M. le Maire annonce la démission de Frédéric Dupuis de ses fonctions de conseiller municipal acté par un courrier du 20 décembre 2020. Le Conseil municipal sera désormais composé de 14 conseillers.

II/ Demande de subvention dans le cadre du Bonus Relance de la Région Auvergne-Rhône Alpes pour la réalisation paysagère et de mise en sécurité du projet de la requalification des entrées et de la traversée de bourg secteur nord.

M. le Maire indique qu'une subvention a déjà été demandée à la Région dans le cadre du « Plan de ruralité » pour le projet évoqué ci-dessus lors du Conseil municipal du 11 décembre 2019.

M. Neuder, vice-président de la Région, et M. Badredine, Conseiller Régional, ont présenté lors du Conseil communautaire de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté du 1^{er} octobre 2020, le nouveau dispositif régional d'aide aux communes dénommé « Bonus relance ». Celui-ci se substitue au dispositif « Plan de ruralité ».

De nombreux travaux d'aménagement entrent dans le cadre proposé par ce dispositif « Bonus relance » : l'estimatif de ces travaux est de 278 983 € HT. Sachant que dans le cadre de ce dispositif, la Région financera les dépenses des communes avec un taux d'intervention maximal de 50%, avec un plafond de dépense subventionnable fixé à 200 000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- charge M. le Maire de déposer une demande de subvention dans le cadre « Bonus relance » à la Région Auvergne Rhône-Alpes.

III/ Information achat petit matériel pour les services techniques :

M. le Maire informe le Conseil municipal sur différents achats au profit des services techniques :

- le souffleur thermique, datant de plus de 15 ans devait être remplacé ;
- l'achat d'un brûleur thermique pour réaliser les désherbages sur les parties en gravier stabilisé et jeux de boules.

Ces deux matériels ont été achetés auprès des établissements Bouyoud pour un montant de 3 000 € TTC.

VI/ Recrutement d'un agent technique à mi-temps suite au départ à la retraite de Thierry Coing-Daquet :

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a procédé en présence de Valérie Simoens, adjointe en charge de la gestion du personnel, à l'entretien de trois candidats pour le poste d'agent technique à mi-temps samedi 5 décembre 2020. A l'issue de ces entretiens, ils ont fait le choix de retenir M. Eric Frison, titulaire de la fonction publique territoriale au service de la commune de Gières pour effectuer 16 heures au service de la commune de Cognin-les-Gorges.

VI/ Evolution de la fiche de poste du secrétariat de mairie :

Lors de la commission communale de gestion du personnel du 9 novembre 2020, a été évoqué le besoin d'évolution de la fiche de poste du secrétariat de mairie. La secrétaire de mairie joue un rôle primordial dans la coordination et communication entre les élus et les différents agents communaux. Ce rôle doit être plus affirmé dans le libellé de sa fiche de poste.

M. le Maire propose de revoir la fiche de poste du secrétariat de mairie en ce sens, et de faire correspondre à ces nouvelles missions le régime indemnitaire afférant.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve cette proposition.

Points évoqués lors du Conseil Municipal du 18 janvier 2021

I/ Plan d'adressage de la commune

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux les enjeux de la mise en place d'un bon adressage de la commune qui est un élément clé dans l'aménagement du territoire.

M. le Maire a chargé Monsieur Claude Borel, conseiller délégué, de finaliser ce travail.

M. Claude Borel a établi un diagnostic et proposé une liste d'adresses à renuméroter ou à numérotter et une nouvelle appellation de rue (Rue de la Chèvrerie). 19 adresses ont été nouvellement créées. Le Conseil municipal charge M. le Maire et M. Claude Borel de finaliser ce travail d'adressage.

II/ Déclassement du domaine public « Ancien Passage des Réchauds »/ Vente parcelles B 2176 - B 2177 – B 2178 après division foncière pour régularisation cadastrale

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal :

- que suite à la demande de M. Lou et de Mme Couillez, propriétaires de la Vieille Eglise, de pouvoir agrandir en largeur le passage entre leur habitation (la Vieille Eglise) et la maison mitoyenne afin de pouvoir garer leurs véhicules à l'arrière de l'Ancienne Cure.

- que la seule possibilité d'agrandissement de ce passage implique la cession d'une partie de l'Ancien passage des Réchauds à M. Lou et Mme Couillez.

- qu'un plan de bornage a été effectué et qu'une forte disparité entre l'état des lieux et le cadastre a été constatée.

M. le Maire propose de régulariser cette disparité avec les différents propriétaires mitoyens. Il indique que l'ancien passage des Réchauds doit être déclassé du domaine public de la commune pour être affecté au domaine privé de la commune pour pouvoir céder aux différents propriétaires les parcelles, après division foncière, attenantes à leur propriété dans le but de régulariser la disparité entre l'état des lieux et le cadastre. Il précise que ce déclassement n'est pas soumis à enquête publique, le passage n'étant plus emprunté par le public.

M. le Maire propose au Conseil municipal de céder les parcelles au prix de 14 euros le m².

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide :

-de déclasser du domaine public de la commune l'Ancien Passage des Réchauds

-de valider le prix de vente à 14 euros le m²

-de céder à M.Héry Pierre la parcelle cadastrée B2178 de 49m² au prix de 686,00 €, à M.Lou Thierry et Mme Couillez Christelle la parcelle cadastrée B2177 de 24 m² au prix de 336.00 € et à M.Yves Garnier la parcelle cadastrée B2176 de 20 m² au prix de 280.00 €. Les frais de l'établissement des actes de vente seront respectivement à la charge des acheteurs

III/ Validation de l'avant-projet définitif du projet « Aménagement des traversées de village » / Entrée Nord

M. le Maire présente au Conseil municipal l'avant-projet-définitif du projet « Aménagement des traversées de village/Entrée Nord » et demande au Conseil municipal de délibérer pour la poursuite ou non du projet suivant le montant des travaux proposé : 610 000 € HT (Eclairage public et eaux pluviales inclus)

Le montant de la maîtrise d'œuvre s'établit à 6.7 % du montant de l'estimatif des travaux de l'AVP.

Il est précisé que les travaux pourront être découpés en plusieurs tranches : fermes ou conditionnelles suivant les disponibilités budgétaires de la commune.

Le Conseil municipal décide de valider l'AVP du projet de demande à M. le Maire de découper les travaux en plusieurs tranches, fermes ou conditionnelles.

IV/ Travaux d'urgence ENS des Gorges du Nan

M. le Maire rappelle la délibération du 27/05/2015 adressée au Département de l'Isère pour l'inscription du site au réseau ENS et la signature de la convention d'intégration du site en date du 28/09/2015.

M. le Maire rapporte au Conseil municipal que suite à l'éboulement d'un banc calcaire d'environ 30 m³, le sentier des gorges du Nan a été obstrué par des blocs de pierre.

Des travaux d'urgence de mise en sécurité pour la réouverture du sentier des gorges du Nan sont à réaliser. Le devis des travaux s'élève à 2 250,00 € HT. Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- sollicite une subvention à titre exceptionnelle au vu de l'urgence au Département pour la réalisation de travaux sur l'Espace Naturel Sensible des gorges du Nan tel que précisé sur le devis détaillé du prestataire.

Retrouvez l'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux sur notre site : www.cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org, également consultables en Mairie.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET): Les enjeux

Les enjeux énergétiques et climatiques sont aujourd'hui cruciaux : ils sont tout à la fois économiques, environnementaux, sociaux, géopolitiques... Si ces questions appellent des réponses à l'échelon national et international, c'est également à l'échelle locale qu'il faut y répondre.

Ces actions passent en partie par des choix techniques, mais aussi et d'abord par le changement de nos comportements, à travers tous les aspects de notre vie quotidienne, cela concerne la façon dont nous habitons, nous déplaçons, produisons, consommons...

Le PCAET, un cadre légal obligatoire

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au Journal Officiel du 18 août 2015, a rendu l'adoption des Plans Climat Air Energie Territoriaux obligatoire pour tous les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants. Ces plans doivent être renouvelés tous les 6 ans.

Tous impliqués

L'élaboration prochaine du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est l'occasion d'impliquer l'ensemble des élus, des acteurs socio-économiques et les habitants du territoire de notre Communauté de communes dans la réflexion sur les orientations à prendre et les actions à conduire.

Le cadre de la démarche

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un projet de développement durable. A la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie du territoire autour de plusieurs axes d'actions comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), l'adaptation au changement climatique, la sobriété énergétique, la qualité de l'air ou encore le développement des énergies renouvelables.

La réalisation d'un PCAET est composée d'étapes :

- 1 – Elaboration du diagnostic de territoire
- 2 – Définition des objectifs territoriaux et d'une stratégie partagée
- 3 – Elaboration d'un programme d'actions
- 4 – Mise en œuvre et suivi

La première phase est achevée. Le diagnostic est en ligne sur le site web de :

- <http://www.saintmarcellin-vercors-isere.fr/5466-transition-energetique.htm>

- <http://www.cognin-les-gorges.fr/2795-suivi-de-l-etude-sur-l-amenagement-du-village.htm>

Le projet finalisé devrait être présenté et soumis au vote du Conseil Communautaire en septembre 2021.

Le PCAET ne doit pas être considéré comme une démarche nouvelle mais comme un moyen de prolonger et d'amplifier la dynamique existante autour de la transition énergétique.

Des explications générales sur le budget communal:

Le budget d'une commune se compose de dépenses et de recettes.

Un budget est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour l'année civile en cours.

Au sens matériel, il n'existe qu'un seul budget. En effet, le budget primitif est tout d'abord voté et énonce aussi précisément que possible l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année. Mais en cours d'année, des budgets supplémentaires ou rectificatifs peuvent s'avérer nécessaires, afin d'ajuster les dépenses et les recettes aux réalités de leur exécution.

La structure d'un budget comporte différentes parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes. À l'intérieur de chaque colonne, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépenses ou de recettes, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

La section de **fonctionnement** regroupe :

- toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions) ;
- toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes, et éventuellement, des reprises sur provisions et amortissement que la collectivité

a pu effectuer. Il s'agit notamment du produit des quatre grands impôts directs locaux, la dotation globale de fonctionnement (DGF) et la dotation générale de décentralisation (DGD).

La section **d'investissement** comporte :

- en dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...) ;
- en recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

Avant de voter le budget de l'année à venir, chaque collectivité valide les comptes administratifs (établis par l'exécutif) et les comptes de gestion (établis par le Trésor Public) de l'année écoulée pour partir de la situation financière effective. Ceux-ci sont en lien avec le budget voté l'année précédente.

Les comptes administratifs et de gestion de l'année 2020 :

Pour vous permettre de mieux comprendre la nature des dépenses et recettes courantes de la commune, nous vous présentons ci-dessous celles-ci par chapitre. Nous effectuons un zoom sur les comptes administratifs et de gestion, car ils sont le reflet de la réalité. Le budget reste toujours une prévision, nous essayons d'être au plus près de la réalité et d'être sincère sur sa possibilité d'être exécuté.

La section de fonctionnement :

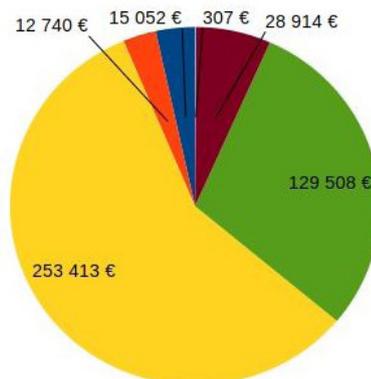
Dépenses de fonctionnement année 2020: 358 476€

- Charges générales : électricité éclairage public, bâtiment, frais de chauffage, entretien voirie, assurances, frais communications
- Charges de personnel : salaires, cotisations salariales
- Atténuations de produits
- Autres charges de gestion courante : participation au syndicat scolaire, au service départemental incendie et secours, autres
- Charges financières : intérêts des emprunts
- Charges exceptionnelles



Recette budget fonctionnement 2020: 439 935€

- remboursement sur rémunération personnel
- Produits des services : occupation domaine public, autres
- Impôts et taxes
- Dotations et participations de l'État
- Autres produits de gestion courante : loyers logements
- Produits exceptionnels



La section d'investissement :

Nature des dépenses	Montant
Emprunts remboursement du capital	44 943,47 €
Plu / Etude/annonces	3 132,77 €
Etude traversée du village	15 127,20 €
Ecriture d'ordre sans incidence budgétaire	18 307,20 €
Achat terrain ENS	2 066,55 €
Frais de géomètre	900,00 €
Travaux bâtiments scolaires	20 650,58 €
Autres bâtiments publics	170,58 €
Action ENS	18 028,00 €
Travaux chaufferie bois	315 060,90 €
Programme voirie	7 813,10 €
Fourche tracteur	12 636,00 €
Abribus	5 566,80 €
Photocopieurs tablette école	6 333,80 €
Poubelle déjection canines	843,60 €
Equipements Noël panneau Patrimoine	10 514,70 €
Total dépenses investissement 2020	482 095,25 €

Nature des recettes	Montant
Ecriture d'ordre sans incidence budgétaire	18 307,20 €
FCTVA	20 144,17 €
Taxe d'aménagement	4 564,05 €
Excédent de fonctionnement	100 000,00 €
Subvention département	110 518,95 €
Emprunt chaufferie bois	75 000,00 €
Ligne de trésorerie (attente de versement de subvention)	150 000,00 €
Total recettes investissement 2020	478 534,37 €

Trésorerie communale :

Les résultats de l'exercice 2020, ajoutés à la situation de la trésorerie en fin d'exercice 2019 donne la situation de la trésorerie en fin d'exercice 2020. A noter que le Conseil municipal a fait le choix de transférer 80 000€ du fonctionnement vers l'investissement pour alimenter le budget d'investissement grâce aux excédents générés par le fonctionnement.

	clôture après affectation 2019	résultat de l'exercice 2020	résultat de clôture	Affectation résultat	clôture après affectation 2020
INVESTISSEMENT	-9 026,12	-3 560,88	-12 587,00		
FONCTIONNEMENT	58 126,98	81 459,09	139 586,07	80 000,00	59 586,07
TOTAL	49 100,86	77 898,21	126 999,07		

Le budget 2021 :

Le Conseil municipal a voté les budgets de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2021. Comme tous budgets ceux-ci s'équilibrent en dépenses et recettes :

Budget de fonctionnement 2021 :

ART.	LIBELLES	BP 2021
	DEPENSES	
011	Charges générales	108 160 €
012	Charges de personnel	117 300 €
014	Atténuations de produits	1 000 €
022	Dépenses imprévues	15 000 €
023	Virement à la section d'investissement	90 938 €
65	Autres charges de gestion courante	134 560 €
66	Charges financières	10 000 €
67	Charges exceptionnelles	2 000 €
	Total dépenses de fonctionnement	478 958 €
	RECETTES	
002	Résultat de fonctionnement reporté	59 586 €
013	Atténuation de charges	14 520 €
70	Produits des services	11 800 €
73	Impôts et taxes	243 400 €
74	Dotations et participations	134 649 €
75	Autres produits de gestion courante	14 600 €
76	Produits financiers	3 €
77	Produits exceptionnels	400 €
	Total recettes de fonctionnement	478 958 €

On y retrouve les éléments de trésorerie communale. Les grands volumes de dépenses correspondent à ceux des comptes administratifs.

Budget d'investissement 2021 :

Des précisions pour mieux comprendre ces écritures budgétaires :

- en dépenses, la forte augmentation de la ligne emprunts monétaires est liée au remboursement de la ligne de trésorerie (emprunt cours terme dans l'attente du versement des subventions) qui nous a permis de payer les entreprises pour la réalisation de la chaufferie dans l'attente du versement des subventions du Département et de la Région.
- les écritures en vert sont des opérations d'ordre qui n'ont pas d'impact budgétaire (on les retrouve en recettes et dépenses et elles s'annulent)
- la ligne emprunt en dépense ne se réalisera pas. La commune ne compte pas emprunter pour réaliser ces travaux. La vente du Pré Champon servira à autofinancer ces travaux. Ce montant correspond aux subventions attendues. Tant que celles-ci ne sont pas notifiées, elles restent sur la ligne emprunt. La commune réalisera les dépenses prévues au compte 2135 en fonction des subventions notifiées. Pour rappel, nous sommes dans des écritures budgétaires et le Conseil municipal n'engagera des dépenses que si elles sont financées par des subventions notifiées ou de l'autofinancement prévu.

ART.	LIBELLES	RAR+BP 2021
001	Solde d'investissement reporté	
	Total 001	12 587 €
020	Dépenses imprévues investis.	
	Total 020	5 000 €
1641	Emprunts en unité monétaire	198 529 €
	Total 16	198 529 €
2031	etude	1 000 €
	Total 20	1 000 €
2135	Amenagement de village	16 000 €
2188	Plan de gestion	600 €
	Total 041	16 600 €
2111	Terrains nus	50 000 €
21316	Equipement cimetiére	3 000 €
21318	Autres bâtiments publics	30 389 €
2135	amenagement (ENS + Traversées)	673 271 €
2138	chaufferie bois	3 000 €
2152	PROGRAMME VOIRIE	31 909 €
21533	Programme Eclairage public	48 000 €
21534	Réseaux électrification	55 545 €
21578	Matériel voirie	7 364 €
2183	Materiel bureau et informatique	2 000 €
2184	Mobilier	3 000 €
2188	Autres immo corporelles	3 000 €
	Total 21	910 479 €
	Total Dépenses d'Investissement	1 144 195 €

ART.	LIBELLES	RAR + BP2021
001	Solde d'exécution reporté	0 €
	Total 001	0 €
021	Virement de la section de fonctionnemen	90 938 €
	Total 021	90 938 €
024	VENTE TERRAIN	300 000 €
2031	Etudes	16 600 €
	Total 041	16 600 €
10222	FCTVA	63 000 €
10226	Taxe d'aménagement	4 000 €
1068	Excédent de fonctionnement	80 000 €
	Total 10	147 000 €
1321	Subvention Région chaufferie	97 128 €
1323	Subvention département	98 529 €
13258	Subvention TE38	14 000 €
	Total 013	209 657 €
16411	Emprunt	380 000 €
	Total 016	380 000 €
	Total Recettes d'Investissement	1 144 195 €

La dette communale :

La dette communale est due à la réalisation de quatre emprunts pour financer :

- la réalisation de la salle des fêtes avec une annuité de 14 983€ qui se termine en 2024
- la réhabilitation du bâtiment école/mairie avec une annuité de 18 574€ qui se termine en 2023
- la requalification du haut du village avec une annuité de 19 521€ qui se termine en 2031
- la construction de la chaufferie bois avec une annuité de 5 262€ qui se termine en 2035 (Le cumul de l'annuité d'emprunt + l'achat du bois décheté + l'entretien de la chaudière est inférieur à l'achat du fioul pour chauffer les deux bâtiments)

Les remboursements sur les trois années à venir vont limiter les capacités d'autofinancement ou pour contracter un autre emprunt . Après l'horizon 2024, de nouvelles opportunités de financement s'offrent à la commune.



Les gels/dégels, les précipitations hivernales sont toujours très impactantes sur les falaises des Gorges du Nan. Leur fréquentation est fortement déconseillée durant ces périodes. Dans le dernier Echo des Gorges, l'éboulement du 12 décembre 2020 avait été relaté. Le service Restauration des Terrains en Montagne de l'Office National des Forêts a rendu les conclusions suivantes.

Description du phénomène

Nature du phénomène :Eboulement d'un banc calcaire d'environ 30 m³

Causes du phénomène :La partie du banc qui s'est éboulée était totalement en surplomb et totalement découpée par une diaclase arrière subverticale dans laquelle arbustes et lierres avaient pris racines. Période avec de faibles précipitations avec ponctuellement petits épisodes de gel nocturne.

Durée du phénomène :La date n'est pas connue avec certitude mais le constat de l'éboulement a été fait par la mairie le 12 décembre. La durée de l'événement n'a pas dépassé quelques secondes.

Zone de départ :La base du surplomb qui s'est éboulé était située à 4,5 m à la verticale du sentier des Gorges. Le surplomb mesurait 10 m de longueur et faisait entre 2 et 2,5 m de hauteur. L'épaisseur éboulée était d'environ 1,5 m.

Zone d'arrivée :Le volume s'est fracturé en un grand nombre de blocs dont une quinzaine de volumes supérieurs à 100 dm³, 3 ou 4 compris entre 1 et 3 m³ et enfin un très gros bloc d'environ 10 m³ (3,5 m x 2,5 m x 1,5 m). Les deux tiers se sont immobilisés sur une vingtaine de mètres de longueur sur la plateforme du

sentier. Seul le plus gros bloc et deux plus petits se sont immobilisés dans le lit du torrent.

Actions à mener :Le niveau de risque pour les usagers du sentier n'a pas évolué du fait de l'événement. L'éboulement n'a pas non plus généré d'obstruction à l'écoulement des eaux du torrent. On laissera, à titre de précaution, passer un épisode pluvieux de façon à permettre une purge naturelle des petites pierres dans la cicatrice. Le sentier pourra ensuite être rouvert. Les rochers dégagés ne devront pas être mis dans le lit du torrent. Ils pourront être stockés sur un délaissé côté amont du sentier 50 m en aval de l'éboulement. Une signalisation à destination des usagers du sentier pourra rappeler le risque de chutes de pierres omniprésentes sur le sentier en déconseillant de s'y aventurer en périodes climatiquement favorables aux chutes de pierres (gel-dégel, pluie ou encore vent).

Commentaires :Le plan de rupture est propre et seul quelques petites pierres potentiellement instables subsistent sur le pourtour de la cicatrice. Les prochaines pluies devraient nettoyer tous ces éléments. L'éboulement a mis en surplomb le banc à l'amont mais aucun indice de déstabilisation de ce banc par l'éboulement n'a été observé. Le nouveau surplomb a un débord plus faible et la stratigraphie inclinée à 30-35° dans le massif est plutôt favorable à sa stabilité en l'état.

La commune de Cognin a fait une demande de subvention pour travaux d'urgence au département de L'Isère dans le cadre de la politique ENS. L'entreprise TP Mandier a effectué ce début mars les travaux pour dégager les blocs qui obstruaient le sentier. Celui-ci peut donc de nouveau être emprunté.

ACTUALITE PARC NATUREL DU VERCORS

Comité syndical du 12 décembre 2020

- Approbation de l'avant projet charte:

Le Parc va se doter d'une nouvelle charte, son projet de territoire. Elle fixe les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du Parc.

Ayant une validité de 15 ans, il est nécessaire de la réviser avant 2023, afin d'obtenir le renouvellement du classement « Parc Naturel Régional » auprès de l'Etat.

-Réalisation de quelques abris jour dans les Coulmes ainsi qu'une rénovation du refuge du Serre du Sartre.

- Mise en place de différentes commissions.

Comité syndical du 27 février 2021

-Présentation rapport budgétaire 2021

-Proposition de motion sur l'installation d'ouvrage de télécommunication/antennes-relais.

Les élus du Parc naturel régional du Vercors se sont positionnés sur l'installation d'ouvrages de télécommunication lors du Comité syndical.

L'objectif est de partager les enjeux de ces projets,

d'étudier les mutualisations possibles, de tenir compte des sensibilités environnementales et paysagères des implantations nouvelles et enfin, pour les projets soulevant des inquiétudes, d'engager une réflexion coordonnée.

-Information sur l'appel à projet de la biodiversité communale.

-Vote du règlement intérieur.



Dans le cadre du contrat de rivières Sud Grésivaudan, le Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI) porte un plan d'entretien des boisements de berges des cours d'eau pour le compte de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté. L'objectif de cet entretien est de retirer les branchages et les déchets qui font obstacle à l'écoulement des eaux et qui favoriseraient un risque de débordement en cas de crue, tout en garantissant une diversité d'habitats et d'abris pour la faune aquatique. Les interventions sont ponctuelles et non systématiques, et consistent à du bûcheronnage sélectif. Elles visent également à lutter contre les espèces invasives comme la *Renouée du Japon* et le *Buddleia de David* (communément appelé arbre à papillons). Ce plan concerne près de 200km de cours d'eau sur 41 communes.

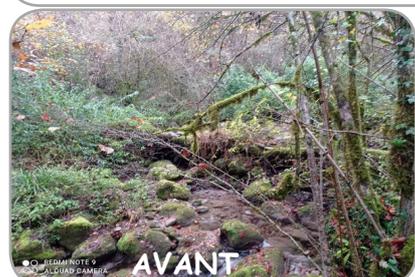
Dans le cadre de son action en faveur de l'insertion professionnelle, le syndicat a confié les travaux à un chantier d'insertion local, les Nouveaux Jardins de la Solidarité de Moirans. Ces équipes sont intervenues courant février sur un tronçon d'environ 1,3 km du Nan (du pont de la route D1532 jusqu'à sa confluence avec l'Isère).

L'intervention du SYMBHI sur les parcelles privées est autorisée par un arrêté préfectoral déclarant ce programme de travaux d'intérêt général. Le coût des travaux sur l'aval du Nan est de 11 950 €, subventionné à 30% par l'Agence de l'eau et à 30 % par la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du Contrat de rivières Sud Grésivaudan. Le reste à charge est financé par Saint-Marcellin Vercors Isère communauté via sa cotisation au SYMBHI.

Pour rappel, ces travaux restent toutefois ponctuels et ne sauraient se substituer au devoir du riverain d'entretenir régulièrement le cours d'eau et ses berges.

L'équipe des Jardins De la Solidarité a réalisé un joli travail le long du Nan. Sur certains secteurs, ils ont vraiment effectué un gros nettoyage, les photos avant/ après d'un même secteur le prouvent.

Saint Marcellin Vercors Isère Communauté travaille au quotidien sur chacune des communes.



Pour 2021, l'activité de l'AAPPMA des Gorges Du Nan est relancée avec différents projets...



Samedi 06 février avait lieu la réunion du C.A élargi à la Bodéga durant lequel les bilans ont été exposés. Un nouveau C.A ainsi qu'un nouveau bureau ont été constitués: Pascal Chaix, trésorier depuis 12 ans passant la main, c'est Baptiste Argoud qui a été élu trésorier de l'association. En perspective pour cette nouvelle saison de pêche et de la protection du milieu aquatique, les projets "forts" seront le développement de l'APN (école de pêche) avec visite de la maison de la pêche ainsi que la mise en place d'ateliers pour apprendre les différentes techniques de pêche (pêche au toc, aux leurres,...) mais aussi la poursuite des aménagements des abords du Nan, sentier des pêcheurs (qui est devenu le sentier des randonneurs) et l'entretien de la "ripisylve".

Une première corvée avait d'ailleurs lieu le samedi 06 février au matin (élagage, débroussaillage, tronçonnage) des deux ponts jusqu'aux escaliers des gorges du Nan et cette année le SYMBHI va intervenir de l'aval du pont de la D1532 jusqu'à la confluence de l'Isère. Des lâchers de truites surdensitaires sont prévus sur la zone des lâchers de mars à juin et également, une signalétique pour informer les utilisateurs et des panneaux bois avec le nom de "trous" typiques dans le Nan seront mis en place.

L'AAPPMA prévoit également l'organisation de sa fête de la pêche avec pêche à la truite, vide grenier, animations lors de la fête du village en relation avec le foyer rural de Cognin-les-Gorges mais ceci est une autre histoire car nous suivrons les décisions et mesures gouvernementales!

Pour les cartes de pêche 2021, une permanence a eu lieu dimanche 07 mars, ou sur internet à www.cartedepeche.fr ou auprès du président pour une ouverture de la truite le samedi 13 mars.

Le président, François Bith.



La bibliothèque de Cognin a été créée il y a 28 ans, en Septembre 1993 par Sébastien Girard, sous le mandat de Jacques Boucher.

Initialement installée dans une ancienne classe d'école entre la mairie et l'ancienne salle des Fêtes, la bibliothèque a déménagé en 1998 dans ses locaux actuels, au rez de chaussée de la résidence St Joseph. Elle fut informatisée en 2008 et passa sur le logiciel unique aux quinze bibliothèques de l'intercommunalité en 2012.

Ouverte au public deux fois par semaine les mardis et vendredis de 16h à 19h.

Son but :

Participer au développement de la lecture en assurant un service culturel et social au sein de notre village.

Redonner le goût du livre et de la lecture aux enfants.

Accueillir les scolaires une fois par mois. (ça n'a pas été possible en 2020)

Son fonds:

- un fonds communal (très riche 5840 documents)
- un fonds MTR (Médiathèque Tête de Réseau) de la bibliothèque de Vinay.
- un accès au réseau qui offre un catalogue collectif très attrayant de 145 000 documents.

Son fonctionnement:

La bibliothèque du Nan est membre du réseau Départemental géré par la MDI (Médiathèque Départementale de l'Isère).

La bibliothèque est un service public géré par une équipe de six bénévoles, Mesdames GLENAT Armelle, GASSOT Gisèle, BEURAIN Sylvie, FAURE Lydie, AGERON Sylviane et récemment Madame TARRADE Marie-Ange. La présence des bénévoles est vitale.

Ces personnes assurent ;

- l'accueil des scolaires
- le prêt et le retour des documents deux fois par semaine (soit 156h en 52 permanences)
- Les achats, le catalogage et la couverture des livres (ce qui représente une cinquantaine d'heures).
- La participation à la vie du réseau.

Le succès de la bibliothèque est lié à ces personnes et à leur dévouement. Leur implication est importante et sans faille.

Nouveau en 2020:

- Prêt de DVD depuis 2019. Ils peuvent désormais être réservés depuis le réseau (1 DVD par carte lecteur)
- Gratuité, depuis le 1er janvier 2020 la bibliothèque **est gratuite pour tous.**
- Liseuse: depuis cette année la bibliothèque met une liseuse à disposition pour permettre de découvrir la lecture autrement.

Fréquentation:

En 2020 malgré une année très compliquée avec 6 mois de fermeture les lecteurs ont répondu présents.

132 lecteurs individuels ont fréquenté la bibliothèque :

63 enfants entre 0 et 14 ans (15% d'augmentation)

47 adultes entre 15 et 64 ans (24% d'augmentation)

22 adultes de 65 ans et plus (37% d'augmentation)

23 nouvelles inscriptions:

15 chez les enfants et 8 pour les adultes.

Le nombre de scolaires est de 68 écoliers sur 3 classes.

Les prêts: 4921 documents ont été prêtés cette année dont 470 venus depuis le réseau

Budget:

• Dépenses

Cette année **2060.05€ d'achats** :

1178.45€ de livres adultes (60 romans fiction)

882.05€ de livres enfants

135.06€ (23 romans – albums)

441.40€ (62 Bds jeunesse)

260.59€ (33 documentaires)

• Don

Un grand nombre de dons de qualité sont venus étoffer le fonds.

Adultes : 64 romans, fiction

Jeunesse: 40 romans – albums

24 Bds jeunesse

11 documentaires

• Don de la MTR de Vinay

15 livres (pour 200€) dans le cadre du salon du livre

4 albums jeunesse, suite à l'animation avec Benoit Charlat.



FOYER RURAL

La traditionnelle matinée boudin organisée par le Foyer rural a eu lieu le dimanche 31 janvier 2021. Plus de 100 kg de boudins, 400 caillettes et 50kg de tripes ont été distribués aux personnes ayant passé commande au préalable. Si les conditions sanitaires le permettent, l'équipe du Foyer Rural vous donne rendez-vous le mardi 13 juillet pour la soirée moules frites.



Nous invitons

toutes les associations du Village

à nous contacter pour faire paraître leurs articles dans les prochaines parutions du journal
isabelle.veyret38@gmail.com ou
mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr



PERSONNEL MUNICIPAL

Pour remplacer Thierry, parti à la retraite, la commune a recruté un nouvel employé communal. Il s'agit d'Eric Frison, 55 ans, demeurant à Chantesse (38). Il est titulaire de la fonction publique et exerçait avant sur la commune de Gières (38). Ses domaines de prédilection sont le bâtiment et la voirie. Il travaillera en alternance sur la commune les mercredis, jeudis et les lundis, mardis, vendredi pour la commune de Chantesse qui l'a recruté également à mi-temps.

Nous lui souhaitons la bienvenue et une bonne collaboration avec Thomas.

COMMEMORATION

Le 29 janvier s'est déroulée la commémoration des victimes de Malleval-en-Vercors et de Cognin-les-Gorges disparues lors de l'attaque nazie du 29 Janvier 1944. Etaient présents, les représentants de l'ONAC (Office National des Anciens Combattants), du Souvenir Français, des Chasseurs Alpains, des Soldats de montagne et des élus locaux. Le Maire de Cognin-les-Gorges, Patrice Ferrouillat a relaté les faits de ce triste jour en honorant les disparus martyrisés, avant de procéder au dépôt de gerbes et à la minute de silence. La Marseillaise chantée mit fin à la cérémonie.



INFO PATURAGE

La ferme Michallet vous informe que dans le cadre de leur conversion bio et pour valoriser l'herbe sous les noyers, qu'elle va créer une coopération avec des éleveurs de moutons pour faire pâturer les bêtes dans les champs. Ce procédé permettra d'économiser du gasoil en supprimant un passage de broyeur, de diminuer les apports d'engrais grâce aux apports de matières organiques de l'élevage, d'améliorer la microfaune du sol et de permettre aux éleveurs de faire pâturer leurs bêtes sans coût. Les ovins arriveront à la mi-mars.

Des panneaux signaleront aux promeneurs, la présence de moutons et de chien de berger ainsi que les bonnes pratiques à adopter pour longer les pâtures, comme tenir son chien en laisse, recommander aux joggers et cyclistes de ralentir à proximité des champs ou ne pas pénétrer dans l'enclos.



Avis de recrutement de l'École d'Enseignement Technique de l'Armée de l'Air – SAINTES

- Pour les classes de :
 - CAP aéronautique
 - Premières
 - Terminales
- Les inscriptions seront ouvertes à partir du lundi 08 février 2021
- Dépôt de dossier à effectuer au plus tard le mercredi 16 avril 2021

Vous pouvez retrouver toutes les informations nécessaires sur le site :

EETAA 722 - Site officiel - Armée de l'air

FRELON ASIATIQUE

LE FRELON ASIATIQUE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



SIGNALEZ SA PRÉSENCE !

Toute personne suspectant la présence du frelon asiatique (nids ou individus) sur une zone est invitée à en faire le signalement :

Sur le site internet : www.frelonsasiatiques.fr afin de connaître les démarches

La Région Auvergne-Rhône-Alpes | GDS Auvergne Rhône-Alpes

Le frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*) est classé comme espèce exotique envahissante. Il a un impact fort sur la biodiversité en raison de la prédation qu'il exerce sur de nombreux insectes, dont les abeilles. Il représente aussi une menace pour la santé publique.

En été, chaque colonie construit un nid de grande taille, généralement à la cime des arbres. En fin d'automne de nombreuses futures reines quittent le nid. Il faut les trouver et les détruire pour éviter la création de nouveaux nids, l'année suivante.

Le frelon asiatique n'est pas agressif envers l'homme, sauf quand la colonie est dérangée. Il est alors particulièrement dangereux. C'est pourquoi les nids doivent être détruits par des spécialistes.

Pour lutter contre le frelon asiatique, apprenez à le reconnaître et SIGNALEZ SA PRÉSENCE !

DISTINGUER LE FRELON ASIATIQUE DU FRELON EUROPÉEN

Frelon européen - Vespa Crabro	Frelon asiatique - Vespa Velutina
Tête rousse et visage jaune	Tête noire et visage orangé
Thorax noir et roux	Thorax noir
Abdomen jaune avec des dessins noirs	Abdomen noir avec une large bande orangée
Pattes rouges	Extrémité des pattes jaune

Pour plus d'informations : www.frelonsasiatiques.fr

LE FRELON ASIATIQUE



SIGNALEZ SA PRÉSENCE !

Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de frelons asiatiques ? Prenez une photo et signalez votre suspicion :

Sur le site www.frelonsasiatiques.fr afin de connaître les démarches

Ce dispositif est dédié à la surveillance du frelon asiatique, espèce exotique envahissante. Pour la destruction de nids de guêpes ou autre insecte, merci de contacter un désinsectiseur professionnel.

NID PRIMAIRE

Endroit abrité (ruche vide, trou de mur, bord de toit...)

Début printemps



Orifice basal

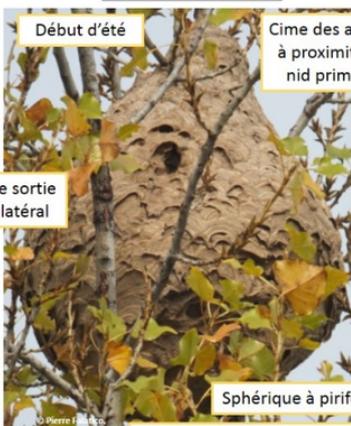
Petite taille (taille d'un melon au maximum)

Attention : peut être confondu avec un nid de guêpe

NID SECONDAIRE

Début d'été

Cime des arbres, à proximité du nid primaire



Orifice de sortie petit et latéral

Sphérique à piriforme

Grande taille (jusqu'à 80cm de diamètre et 1m de haut)

PRESENTATION PROJET NOVELIA

« Le projet « ESPRIT VILLAGE » s'implante en bordure du centre bourg historique, dans le secteur Pré Champon, bénéficiant d'un cadre de vie convivial et pratique porté par la proximité de la Mairie et de l'Ecole. Cet aménagement a pour objectif de créer une extension du centre bourg de Cognin-les-Gorges, un lieu avec des ambitions de qualité architecturale, urbaine et paysagère et non un simple lotissement.

Étalé sur près d'un hectare, « ESPRIT VILLAGE » se compose de 10 maisons individuelles, 8 logements intermédiaires T3 et 12 logements collectifs du T2 au T4, organisés autour d'un espace central paysager.

De conception soignée, privilégiant confort et espace de vie, le programme prend en compte les qualités environnementales portées et attendues par la collectivité et inscrites dans son PLU approuvé en novembre 2019 : une architecture sobre, de volumétrie simple, bien intégrée dans le patrimoine bâti local.

Les implantations et le plan de composition mettant en valeur les axes de liaisons piétonnières, des espaces paysagés et arborés comme « une lisière de forêt » donnant l'impression d'une transition entre tissu villageois accolé, dense, lotissement pavillonnaire et espaces libres en prairie, avant la forêt de coteaux du Vercors.

Ce projet favorise l'infiltrations des eaux pluviales, le terrain caillouteux calcaire, les éboulis proches étant naturellement drainants, très perméables. L'architecture paysagère est le point central du programme, qui se veut verdoyant, et parfaitement intégré dans son environnement.

La volumétrie présente du pavillonnaire accolé ou isolé en R+1 et deux bâtiments de logements

intermédiaires et collectifs. Elle s'inscrit aussi bien dans un style traditionnel, respectant l'esprit du village, que dans une modernité obtenue par des associations de matériaux naturels et contemporains. L'architecture sobre, des éléments de paysages en bois, accompagnent et bordent les allées.

Les garages sont extérieurs et auront un aspect semi-transparents, en lames de bois ajourées et disposant d'une partie sous forme de « cellier » entièrement clos et sécurisé avec des toitures terrasses végétalisées.

Le projet s'inscrit naturellement dans des objectifs de haute qualité environnementale (respect des dernières normes de construction RT2012) et d'efficacité énergétique (pompe à chaleur pour les maisons individuelles et chaudière individuelle gaz propane pour les appartements).

Les maisons T4 sont implantées sur des parcelles d'environ 500 m². Elles disposent au rez-de-chaussée d'une grande pièce de vie avec coin cuisine, communiquant avec le garage et de trois chambres à l'étage, avec une grande salle de bain. A partir de 239 000 €.

Les appartements proposent de grands rez-de-jardins ou terrasses en étage. Les pièces de vie sont orientées Ouest et Sud, sans vis-à-vis, sur l'espace paysager central. T2 à partir de 99 000 €, T3 à partir de 155 000 €, un T4 rez-de-jardin à 229 000 €.

La livraison de l'ensemble immobilier est prévue pour la fin 2022 ».

site internet www.novelia-residences.fr



Les Missions Locales au cœur du Plan Jeunes

Insertion sociale et professionnelle #1jeune1solution

A chaque jeune sa solution !

>>> Contexte :

Pour faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire, un plan de relance économique de 100 milliards d'euros a été lancé avec pour priorité la lutte contre le chômage et la préservation de l'emploi. Un de ses volets, le plan « #1jeune1solution », comporte une série de mesures pour accompagner les jeunes face aux impacts de la crise sanitaire de la Covid-19.

Dans le cadre du plan 1jeune 1solution, les Missions Locales sont mobilisées pour réussir le plan jeunes. Le réseau des 440 Missions Locales accompagne chaque année 1 100 000 jeunes vers l'emploi et l'autonomie. Il joue un rôle clé dans le déploiement du plan 1jeune1solution.

>>> Solution n°1 : Pousser la porte de sa Mission Locale

Le contexte actuel a engendré une dégradation des conditions de vie des jeunes. Bon nombre de leurs projets ont été remis en cause et l'avenir leur paraît incertain..

Tous les jeunes de 16 à 25 ans qui cherchent des solutions peuvent se rendre dans la Mission Locale de leur territoire. Elle leur permettra de faire le point sur leur parcours de vie et les accompagnera dans la définition d'un projet professionnel, notamment grâce à l'utilisation de la boîte à outils délivrée par le plan gouvernemental 1jeune1solution (France Relance).

Selon leur niveau, leurs besoins, leurs difficultés, ils peuvent bénéficier de réponses individualisées pour définir un objectif professionnel et les étapes de sa réalisation, pour établir un projet de formation et l'accomplir, pour accéder à l'emploi et s'y maintenir.

L'objectif des Missions Locales est de favoriser la concertation entre les différents partenaires pour construire des actions adaptées aux besoins des jeunes et aux réalités locales. Pour exemple, le versement de l'aide financière exceptionnelle des jeunes accompagnés par Pôle emploi ou l'Apec s'appuie sur un diagnostic, social et financier, de la situation du jeune, établi par la Mission Locale.

RAPPEL > Dans le cadre de la loi "Pour une école de la confiance", la formation des jeunes mineurs est obligatoire jusqu'à 18 ans. Les Missions Locales en assurent la mise en œuvre.

>>> Plusieurs leviers d'actions

Les principaux leviers d'action proposés aux jeunes, en fonction de leur situation et de leur projet, sont les suivants :

- Un accompagnement dans l'orientation
- Une mobilisation adaptée de tous les dispositifs favorisant l'insertion
- Un accompagnement intensif pour les jeunes en situation de précarité : la Garantie jeunes
- Un accompagnement adapté aux jeunes de 16 – 18 ans, avec des phases de remobilisation et de formation ;
- Des périodes d'immersion en entreprise pour découvrir les métiers ou confirmer leurs projets
- Des formations qualifiantes ou pré-qualifiantes ;
- Des propositions de missions de Service Civique de proximité.

>>> Pour passer en « Mode avenir », une seule adresse, la Mission Locale

Mission Locale « Jeunes » Saint-Marcellin Vercors Isère
 Maison de l'Intercommunalité 7 rue du Colombier CS 20063 38162 SAINT-MARCELLIN cedex Tél. : 04 76 38 83 42 mail : contact@mlj-smvi.fr



COLLECTE PARTICIPATIVE

**LE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
LANCE**

MUSÉE DE LA RÉSISTANCE
ET DE LA DÉPORTATION
DE L'ISÈRE
GRENOBLE

COLLECTE PARTICIPATIVE 1939 - 1945

MUSÉE DE LA RÉSISTANCE
ET DE LA DÉPORTATION



**CHAQUE OBJET
A SON HISTOIRE**

Boby a été offert un matin de Noël 1943...

collecte39-45.isere.fr

ENTRÉE GRATUITE
DANS LES 11 MUSÉES DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
musees.isere.fr

isère
LE DÉPARTEMENT

COLLECTE PARTICIPATIVE 1939-1945

Le Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère lance une collecte participative d'objets et documents des années 1939-1945.

Alors que « l'ère des témoins » touche à sa fin, les liens directs avec la Seconde Guerre mondiale et ses conséquences s'estompent. Nous vivons un moment charnière où, plus que jamais, le musée doit être le garant de cet héritage.

C'est pourquoi le musée recherche plus particulièrement des objets ou documents illustratifs :

- du quotidien des foyers entre 1939 et 1945,
- de l'histoire des prisonniers de guerre entre 1939 et 1946,
- des premières années du conflit entre 1939 et 1942.

Pour autant, si vous avez des propositions qui ne correspondent pas à ces catégories elles seront tout de même étudiées avec la plus grande attention par l'équipe du musée.

Vous voulez contribuer à cette collecte participative en proposant un objet ou document ?

- Rendez-vous sur le site internet collecte39-45.isere.fr
- ou
- déposez ou envoyez ce formulaire complété à l'accueil du musée, nous ne manquerons pas de vous contacter dans les meilleurs délais.

FORMULAIRE

IDENTITE NOM

PRÉNOM

ADRESSE RUE

COMPLÉMENT

CODE POSTAL

VILLE

PAYS

CONTACT TÉLÉPHONE

COURRIEL

INFORMATIONS PRATIQUES

Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère
Maison des Droits de l'Homme
14, rue Hébert 38000 Grenoble
04 76 42 38 53
musee-resistance@isere.fr

Ouvert tous les jours, sauf le mardi matin
Lundi-vendredi de 9h à 18h – Mardi de 13h30 à 18h – Samedi et dimanche de 10h à 18h
Fermé les 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 25 décembre

musees.isere.fr

collecte39-45.isere.fr  

LE COIN DES PROFESSIONNELS

PRESENTATION ARTISAN



MR Conception est implantée sur la commune depuis Avril 2020 et propose du mobilier sur mesure et personnalisable ainsi que des objets divers utiles à votre confort tels que : des plateaux de service, des dessous de plats, des luminaires et bien d'autres encore... Matthieu REVOL, créateur de la société, met un point d'honneur à l'utilisation de bois 100% local, de matériaux recyclés et d'une résine époxy répondant à toutes les normes de qualité Européenne.

Pour toutes demandes, vous pouvez joindre Matthieu à l'adresse mr.conception@outlook.fr, par téléphone au 07.85.09.33.80, sur ses réseaux sociaux Facebook et Instagram ou vous rendre directement à l'atelier du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le samedi sur rendez-vous.

Matthieu REVOL

Cet espace est réservé aux professionnels de notre commune, si vous souhaitez y être mentionné il vous suffit de nous transmettre vos coordonnées

isabelle.veyret38@gmail.com ou mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

ASSISTANTE MATERNELLE



ARGOUD MARIE-CLAUDE

15 lot la tour

38470 Cognin-les-Gorges,

Assistante Maternelle Agréée

0476386136 ou 0610173103

ARTISANS

MR Conception (Matthieu Revol)

Artisans, décoration d'intérieur et extérieur en tous genres en bois et résine époxy.

73 route de Montchardon

38470 Cognin les Gorges

0785093380

mr.conception@outlook.fr

Facebook et YouTube video sous le nom MR Conception

MB charpente

0760410739

Charpente et construction de maison ossature bois...

MR Bonnet

0677083673

<http://mb-charpente-38.fr>

ME2S

Installation et Maintenance, électricité, climatisation et ventilation.

92 Impasse des Bâties à

COGNIN-LES-GORGES.

ROUCO MIGUEZ Cédric

07 60 48 88 00



COMMERCANTS

BAR - RESTAURATION RAPIDE - PRESSE - LOTO

**BACHOP'S
BAR**

04-76-38-94-70

Bachops-bar@hotmail.com



17 rue la trainière 38470 Cognin les Gorges

Bachop's Bar



Épicerie de Cognin Les Gorges

— 04.76.64.19.06 —

Fournier Fabien

Portable 06.45.42.30.83

Facebook Épicerie de cognin

TRAITEUR

LAURENT VOIRON TRAITEUR

PLUS QU'UN MÉTIER, UNE PASSION

117 rue de chaponnière

38470 COGNIN LES GORGES

Tél: 06 19 54 48 65

04 76 36 19 78

Mail: voiron.traiteur@hotmail.fr



TOUT REPAS

NOTRE SPÉCIALITÉ: LES BUFFETS À THÈME
VOTRE MARIAGE SUR MESURE

PRODUITS REGIONAUX



38470 Cognin-les-Gorges

☎ 06 70 27 80 21

e-mail: ent.rodet@gmail.com



VENTE DIRECTE

Noix et huile de noix

Viande de Bœuf et de veau

Produits régionaux

ETAT CIVIL

NAISSANCES



Tymoté Jover, né le 24 février 2021, fils de Valentin Jover et Marlène Rambert, place de la Fontaine
Lily Canon, née le 24 février 2021, fille de Sandra Canon, impasse du Fleuret

Roger Cartier, le 29 janvier 2021, route du Couet
Jacqueline Thouant, le 17 février 2021, chemin des Gorges
Henri Dolin, le 11 mars 2021, chemin du Puisseau



DECES

JEU

SPORT DE GLACE BALLADE SPORTIVE	CONTRAT DE TRAVAIL MAUVAIS	PÉRIODE SOUSTRAIT	SPORT TRANQUILLE A VU LE JOUR	OBTENUE
ABRI OUTIL D'ALPINISTE		BOUCLIER CHAUSSURE DE PLAGE	INTERJECTION AVEN	
CONTESTE DESCENTE DE RAPIDES	CONJONCTION TABLETTE	VOLAILLE TERRE OcéANE		SPORT DE MONTAGNE
L'OR BLANC	PLANTES MARINES EXERCE UNE ACTION		GRECQUE	
		LE RESTE		
TERREURS	NÉGATION DISCIPLINE DESKI	SAISON À LA MONTAGNE	ARROSE SAINT-OMER CONDITION	
			PETITE SAINTE	
FUSE DANS L'ARÈNE NATIONS UNIES		AUTORISATION DE SÉJOUR NOTE		
	MOITIÉ DE DEMI		COURS À LA FAC	
SUBMERGÉE				

Solution dans le prochain numéro

INFOS PRATIQUES

Horaires ouverture Mairie au public

Mardi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
 Mercredi de 8h00 à 12h00
 Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
 04 76 38 31 31

Horaires Bureau de poste

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h45 à 11h et 14h à 15h30
 Samedi : 9h à 11h (Fermé le mercredi)
 Tel : 04 76 38 31 00

Horaires d'ouverture de la Bibliothèque

Mardi et Vendredi 16h à 19h

Contact location Salle des fêtes

Laëtitia MALANDRINO : 06 31 86 56 07

Horaires d'ouverture déchetterie de Vinay

Du lundi au vendredi de 13h30 à 18h
 le samedi de 9h à 18h

L'écho des Gorges
 Bulletin d'informations municipales
 Mairie de Cognin-les-Gorges
 Tel 04.76.38.31.31 ou Fax 04.76.64.08.32
 mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

Directeur de Publication

Patrice FERROUILLAT

Rédacteur en Chef

Sophie BOREL

Illustration, photos

Isabelle VEYRET,
 Geoffrey GIRARD,
 Nathalie VEHIER
 Maryse DOLIN

Service Communication

Yolaine WINGERTER

Comité de Rédaction

Sophie BOREL,
 Julien DOLIN

Geoffrey GIRARD

Valérie SIMOENS

Bernard TARRADE

Nathalie VEHIER

Isabelle VEYRET

Marie-Pierre VEYRET

Ont participé à ce numéro

Les associations de Cognin-les-Gorges

Ne pas jeter sur la voie publique

Tirage à 310 exemplaires.

SOLUTION JEU JOURNAL N°61

7	5	8	4	1	9	3	2	6
9	3	2	5	7	6	1	4	8
6	1	4	3	8	2	9	5	7
8	7	5	9	2	3	4	6	1
3	6	1	8	5	4	7	9	2
4	2	9	1	6	7	8	3	5
2	4	6	7	9	1	5	8	3
5	9	7	6	3	8	2	1	4
1	8	3	2	4	5	6	7	9

Le prochain bulletin municipal, l'écho des Gorges , paraîtra en mai 2021. Professionnels, associations et annonceurs doivent faire parvenir leurs articles avant le 3 Mai 2021